

Dictionnaire juridique

Par **missalice**, le **24/09/2004** à **09:39**

Bonjour,

Je voulais savoir si il était essentiel de posséder un dictionnaire juridique récent, c'est à dire de l'année en cours; ou bien si ce n'était pas important qu'il est plusieurs années, datant de 2000 par exemple.

Merci.

Par **Olivier**, le **24/09/2004** à **10:15**

Bonjour,

en fait si tu entres en première année par exemple il est bon de faire des investissements "à la page" (genre un code civil 2005 et un lexique juridique à jour. Néanmoins les termes juridiques n'ont pas été totalement modifiés depuis 2000 (j'utilise personnellement un lexique Dalloz datant de 2001 et je n'estime pas avoir à la changer). Le seul intérêt est dans l'hypothèse où le dictionnaire contient des références jurisprudentielles, car la jurisprudence est en évolution constante et donc autant être au top quand il s'agit de faire un investissement.

Sinon si tu possèdes un lexique Dalloz 2000 je pense que tu peux t'en servir sans aucun problème. Ne connaissant pas les autres lexiques, je ne peux te donner d'opinion.

Néanmoins il me semble qu'un sujet du forum en parle (surement dans "divers", donc je te conseille de faire une recherche (la fonction rechercher se trouve dans le menu à côté du logo...) pour avoir les opinions des autres utilisateurs du forum.

Par **Adeline**, le **25/10/2004** à **17:45**

A mon avis tu peux utiliser le dictionnaire que tu as même s'il a déjà quelques années car les termes juridiques ne me semble pas évoluer de façon significative au fil des années. e toute façon tu peux avoir accès à des lexiques récents à la bibliothèque universitaire. De plus, je suis en maitrise et je me suis pas souvent servie du celui que j'ai acheté en première année.

Par **Disturbed**, le **21/07/2005** à **17:29**

Moi j'ai trouvé ce lien, vous me direz si c'est fiable comme dictionnaire

<http://sbraudo.club.fr/dictionnaire/cadre.html>

Par **J.Durand**, le **21/07/2005** à **19:40**

très bon site ! mais il rien ne vaut un vade-mecum !

Par **moko**, le **21/07/2005** à **23:36**

[quote="Disturbed":bfav8f0w]Moi j'ai trouvé ce lien, vous me direz si c'est fiable comme dictionnaire

<http://sbraudo.club.fr/dictionnaire/cadre.html>[/quote:bfav8f0w]

8)

apparemment bien fait (pour les définitions que j'ai lues) Image not found or type unknown

l'avantage est qu'il y a des indications après les définitions sur des textes de référence (textes de loi ou articles de Codes) ainsi qu'une biblio..

Par **Ptitcode**, le **31/07/2005** à **14:18**

:wink:

Comme dictionnaire juridique, rien ne saurait remplacer celui de M.Cornu Image not found or type unknown